

Intervention de Daniel Senesael suite à la Note de politique générale de la Ministre de l'Environnement

1. Objectifs climatiques période 2013-2020

Le 7 novembre dernier, la Commission européenne a indiqué que la Belgique risque de ne pas respecter son objectif de réduction des émissions de gaz à effets de serre de 15% d'ici 2020 (par rapport à 2005). Les estimations de la Commission européenne montrent que seuls la Belgique, Malte, la Finlande et l'Irlande ne respecteraient pas leur objectif. C'est mauvais pour l'image de la Belgique de se retrouver en queue de peloton et c'est une perte de temps pour notre pays qui devrait au contraire profiter de ses atouts pour s'inscrire parmi les pays crédibles et ambitieux dans la lutte contre le réchauffement climatique. Ce retard que notre pays prend n'est pas de votre unique responsabilité, tout le monde sait que les compétences sont partagées entre le fédéral et les entités fédérées. Mais qui dit compétences partagées dit responsabilité partagée, je voudrais donc vous demander comment allez-vous changer de cap pour que notre pays respecte ses objectifs européens dès 2020 ?

2. COP 23 :

La COP 23 s'est terminée le week-end dernier. L'un des enjeux majeurs reste évidemment le niveau d'ambition des parties. On sait que les contributions annoncées à ce stade mèneraient à un réchauffement supérieur à 3°C. Il faudra donc passer par plus d'efforts pour éviter la catastrophe. On a vu notamment les Pays-Bas plaider pour que l'Union européenne rehausse ses objectifs. Les Pays-Bas ont réclamé que l'Union européenne passe d'un objectif de 40% de réduction d'émissions en 2030 à un objectif de 55% pour cadrer avec l'Accord de Paris. Je voudrais savoir où se situe le gouvernement fédéral dans ce débat ? Le gouvernement fédéral est-il en faveur d'un relèvement des ambitions de l'Union européenne dans le cadre de l'accord de Paris ?

3. Objectif pour 2030 :

Toujours en ce qui concerne les objectifs européens pour 2030, la Belgique s'est vu assignée un objectif de réduction de 35% d'émissions entre 2021 et 2030. Je voudrais d'abord savoir quand cet objectif sera définitif et quelles mesures complémentaires seront mises en œuvre pour respecter ce nouvel objectif ?

4. Economie circulaire :

Dans votre note de politique générale, vous soulignez l'importance de la « réparabilité » des biens de consommation. Il faut oser dire qu'une économie qui surconsomme des produits de

faible qualité, importés de pays avec de faibles normes sociales et environnementales, qui ont une courte durée de vie et qui sont impossibles à réparer est une économie qui ne sera jamais durable. Il faut changer nos modes de production et de consommation pour réduire l'empreinte écologique de notre mode de vie sur les réserves naturelles et la production de déchets. Imposer une plus grande réparabilité des biens de consommation est essentiel à cet égard. Je voudrais savoir quelles initiatives vous allez prendre dans ce domaine ?